Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2018-076

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2018

Sommaire

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2018-04-17-007 - décision directeur de l'EPSM G Daumezon (1 page) Page 3

45-2018-04-13-006 - nomination chef de pôle (1 page) Page 5

45-2018-04-13-007 - nomination chef de pôle EPSM G. Daumezon (1 page) Page 7

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2018-04-17-007

décision directeur de l'EPSM G Daumezon

délégation de signature

DECISION
de délégation de signature

Le directeur de l'EPSM du Loiret Georges Daumezon

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 1er janvier 2018,

DÉCIDE

Article 1er: Durant l'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, directeur de l'établissement, du lundi 23 avril au mardi 1er mai 2018 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.
Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais,
Le 17 avril 2018

Le directeur de l'EPSM G. Daumezon

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2018-04-13-006

nomination chef de pôle

nomination chef de pôle par intérim

DECISION
Intérim de la chefferie du Pôle Nord Est

Le directeur de l'EPSM Georges Daumezon

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L.6143-1 et R.6143-1 et suivants
Vu la décision A-2013 : Organisation interne de l'établissement
Vu la décision N°F-2013 : nomination des chefs de pôles d'activité clinique ou médico-technique

DECIDE

Article 1er: Monsieur le Docteur PARROT est nommé chef du pôle Nord Est par intérim en remplacement de Madame le Docteur VAGAPOFF.

Article 2 : Cette décision prend effet à compter du vendredi 13 avril 2018.

Fait à Fleury les Aubrais,
Le 13 avril 2018

Le directeur de l'EPSM Georges Daumezon

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2018-04-13-007

nomination chef de pôle EPSM G. Daumezon

nomination chef de pôle pénitentiaire

DECISION
Décision portant nomination de chef de pôle d'activités cliniques et médico-techniques

Le directeur de l'EPSM Georges Daumezon

Vu le Code de la Santé publique, et notamment les articles L.6146-1 et D. 6146-1 et R. 6146-3,
Vu la décision A -2013 : organisation interne de l'établissement
Vu la décision F -2013 : nomination des chefs de pôle d'activité clinique ou médico technique
Vu la lettre de la Présidente de la Commission Médicale en date du 12 avril 2018, formulant sa proposition de nomination de chef de pôle d'activités cliniques et médico-techniques,

DECIDE

Article 1er : Est nommée chef de pôle d'activités cliniques :
Monsieur le Docteur GUILLARD Alexandre, dans le pôle psychiatrie en milieu pénitentiaire
Article 2 : Cette décision prend effet à compter du 13 avril 2018

Fait à Fleury les Aubrais
Le 13 avril 2018-04-24
Le directeur de l'EPSM G. Daumezon